



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2022/397

**Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°2 de transfert du marché n°2019-28 relatif à la mission d'étude et d'élaboration d'un plan d'actions (tranche ferme), et mise en place et suivi animation d'un PDS 4 (tranche optionnelle) sur la copropriété du 24 rue Edmond Bonté**

#### Séance du mercredi 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 novembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 24 novembre 2022, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres  
En exercice : 35  
Présents à la séance : 25  
Excusés représentés : 8  
Absents : 2

\* Arrivée à 18h37, a pris part au vote pour son compte et celui de J. Kawouk dont elle détient le pouvoir à compter du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

\*\* Arrivées à 18h40, ont pris part au vote à compter des points n°5

\*\*\* Représenté par A. Monfils jusqu'à son arrivée à 19h34, a pris personnellement part au vote à compter du point n°14

\*\*\*\* A quitté la séance à 19h44 avant le vote du point n°16 en confiant son pouvoir à J. Berrebi

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 20h25 avant le vote du point n°17 en confiant son pouvoir à G. Melin

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*, Gilles Melin, Souad Medani, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Claudine Cordes, Sylvie Deforges\*\*, Omar Abbazi\*\*\*, Sonia Schaeffer, Valérie Marion\*\*, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo\*\*\*\*, Nejla Toptas\*\*\*\*\*, Christian Amar Henni, José Peres, Elorn Pierre Pecorari, Christine Tisserand

#### Excusés représentés :

Sofiane Seridi à Nicolas Fené, Véronique Gauthier à Marcus M'Boudou, Serge Mercieca à Stéphane Raffalli, Annabelle Mallet à Grégory Gobron, Siegfried Van Waerbeke à Souad Medani, Dounia Lebik à Sémitra Le Querec, Jérémie Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

#### Absents :

Loubna Ziani, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
30 novembre 2022  
DÉLIBÉRATION  
N°2022/397

**Objet : Autorisation de signature de l'avenant n°2 de transfert du marché n°2019-28 relatif à la mission d'étude et d'élaboration d'un plan d'actions (tranche ferme), et mise en place et suivi animation d'un PDS 4 (tranche optionnelle) sur la copropriété du 24 rue Edmond Bonté**

Marchés Publics

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération 2019-155 du 23 mai 2019 portant modification de la délibération relative à la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire pour la signature du marché 2019-28,

**VU** le choix de la commission d'appel d'offres du 13 juin 2019 attribuant le marché 2019-28 à la société CITEMETRIE,

**VU** la décision 2019-168 du 13 juin 2019 autorisant la signature du marché relatif à la mission d'étude et d'élaboration d'un plan d'actions (tranche ferme), et la mise en place et le suivi animation d'un PDS 4 (tranche optionnelle) sur la copropriété du 24 rue Edmond Bonté (relance suite à infructueux),

**VU** le marché 2019-28 conclu avec la société CITEMETRIE dans les conditions suivantes :

- Tranche ferme : 37 300 € HT soit 44 760 € TTC
- Tranche optionnelle : 328 200 € HT soit 393 840 € TTC

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat, au titre de ses compétences obligatoires définies dans la délibération n° DEC 2017/525 du 19 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire, les deux pouvoirs adjudicateurs entendent transférer le marché en cours à l'agglomération,

**CONSIDERANT** qu'il convient donc de conclure un avenant de transfert ayant pour objet de prendre en compte :

- Le changement d'ordonnateur : En effet, en vertu de la délibération n° DEC 2017/525 du 19 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire, l'équilibre social de l'habitat, incluant notamment le thème de l'amélioration du parc bâti d'intérêt communautaire dont les outils de prévention/ ou de traitement des phénomènes de dégradation du parc privé labellisé par l'Agence Nationale de l'Habitat (comme les Plans de Sauvegarde – PDS), a été transféré à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Ce transfert entraîne également celui des contrats conclus dans ce domaine. Ainsi la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart se substitue à la commune de Ris-Orangis comme pouvoir adjudicateur partie au marché 2019-20 susmentionné à compter de la date de notification du présent avenant n°1 au titulaire.

- Le changement de comptable assignataire : le changement d'ordonnateur et de son siège social entraîne un changement de comptable assignataire. En effet, le Trésorier d'Evry-Courcournes, en sa qualité de Comptable public de la CA Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart devient, à compter de la notification de l'avenant n°2 au titulaire, le nouveau comptable assignataire en charge de l'exécution du présent Contrat.

**CONSIDERANT** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 valant transfert du marché 2019-28,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

**APPROUVE** le principe du transfert du marché n°2019-28.

**PRECISE** que Monsieur le Maire est habilité à signer l'avenant n°2 de transfert du marché 2019-28 en vertu de la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Publié le : **09 DEC. 2022**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

